

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 06/04/2017.

**Présents** : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Sophie CARRE, Céline DESSIMOND, Suzy CHAMPREDON, Cédric DAUDUIT, Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Michèle MASSE, Daniel MAURIN, Christian ROBIN, Jean-Louis ROUVIDANT et Julien THELLIER.

**Absents** : Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Richard PONCEPT, (pouvoir Cédric DAUDUIT), Franck OZEO, Stéphanie VOLPINI et Patrick VITALIS.

## I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Daniel MAURIN est élu secrétaire de séance.

## II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 20 MARS 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 20/03/2018 est approuvé par l'assemblée.

## III - DÉLIBÉRATIONS

### **Approbation des comptes de gestion 2017**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :**

- Taxe d'habitation : 13.47 %
- Foncier bâti : 21.82 %
- Foncier non bâti : 105.66 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Si la Municipalité prend la décision de ne pas augmenter les impôts, néanmoins, pour 2018, l'Etat a décidé de modifier le coefficient de revalorisation nationale des valeurs locatives en fixant une augmentation de 1.24%.

### **Vote du Budget Primitif Assainissement 2018**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du budget primitif 2018 « Assainissement » préparé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 « Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| • Section d'exploitation   | 189 429.23 € |
| • Section d'investissement | 326 327.98 € |

### **Vote du Budget Primitif Base de Loisirs 2018**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du budget primitif 2018 « Base de Loisirs » préparé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 « Base de Loisirs » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| • Section de fonctionnement | 37 855.00 € |
| • Section d'investissement  | 46 163.18 € |

## Vote du Budget Primitif Commune 2018

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du budget primitif 2018 « Commune » préparé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif 2018 « Commune » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• Section de fonctionnement	1 758 809,43 €
• Section d'investissement	1 348 442,51 €

## Tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

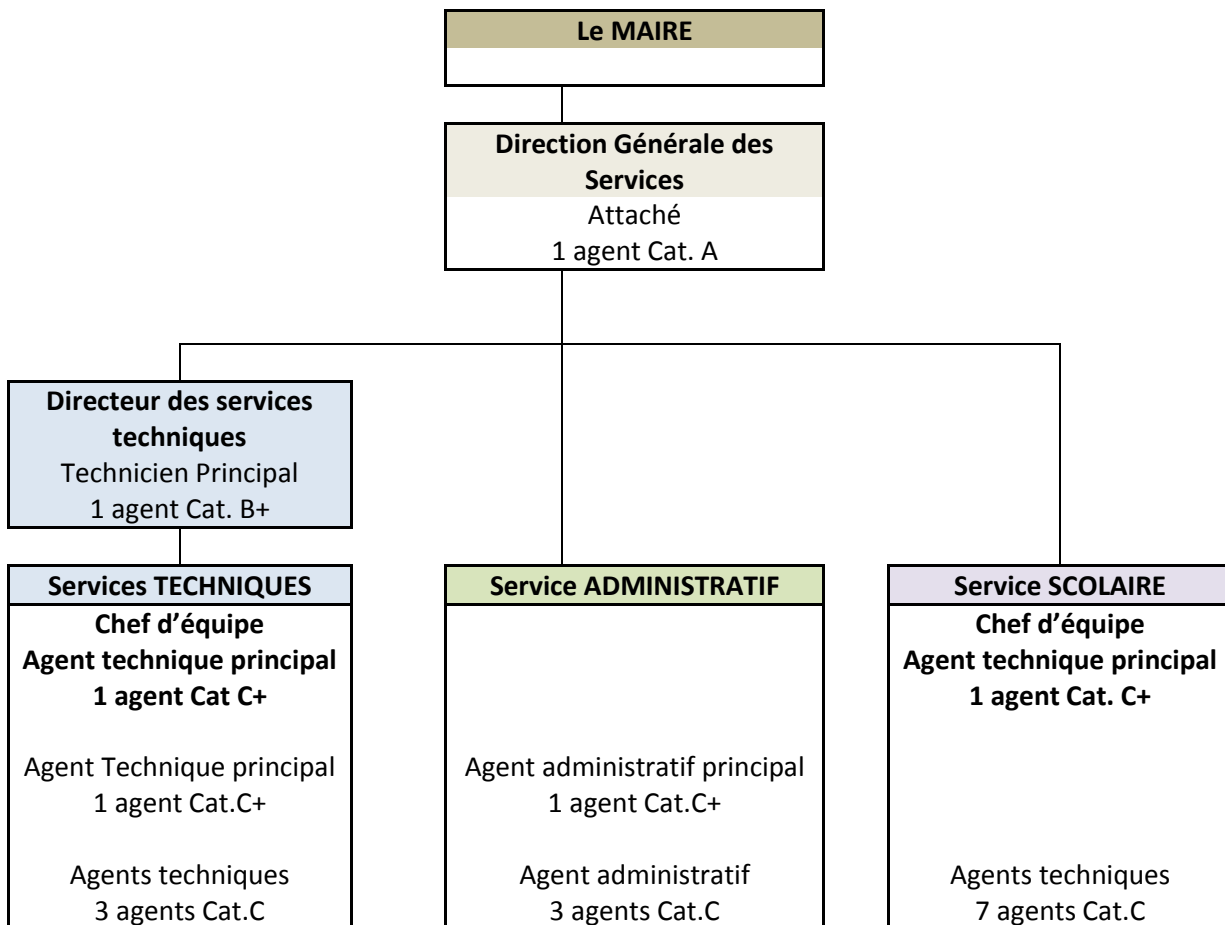
<b>AGENTS TITULAIRES</b>					
<b>CADRES D'EMPLOI / GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>EMPLOIS CREES</b>	<b>EMPLOIS POURVUS</b>	<b>TEMPS COMPLET ou NOMBRE D'HEURES</b>
<b><i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i></b>					
Attaché territorial	A	Directeur Général des services	1	1	TC
Adjoint administratif principal	C	Chargée d'urbanisme	1	1	TC
Adjoint administratif	C	Accueil - Banque postale	1	1	CDD 1an (33H)
Adjoint administratif	C	Comptabilité	1	1	TC
<b><i>FILIERE TECHNIQUE</i></b>					
Technicien principal 1ère classe	B	Responsable services techniques	1	1	TC
Adjoint technique principal	C	Chef d'équipe	1	1	TC
Adjoint technique principal	C	Agt polyvalent Services techniques	1	1	TC
Adjoint technique	C	Agt polyvalent Services techniques	1	1	TC
Adjoint technique	C	Agt polyvalent Services techniques	1	1	CDD 1an (TC)
Adjoint technique	C	Agent polyvalent	1	1	CDD 1an (26H)
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	TC
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	33 H
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	31 H
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	28,49 H
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	28.27
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	28.27
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	30
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	30
Adjoint technique	C	Agent polyvalent service scolaire	1	1	25H

## Organigramme des services

Madame le Maire rappelle que l'organigramme des services d'une collectivité est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques de l'organisation.

La commune d'Orléat ayant connu une évolution des missions des agents et de l'organisation depuis ces dernières années notamment avec la fusion des deux écoles, Madame le Maire souligne l'importance d'organiser et de structurer les services afin de mieux répondre aux contraintes logistiques, fonctionnelles, organisationnelles et de gestion des ressources humaines et afin également de mieux répondre aux besoins des administrés.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider le nouvel organigramme des services de la Mairie d'Orléat, et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.



## Centre Culturel et Sportif

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école de Pont Astier et afin de créer un Centre Culturel et Sportif (à destination du Centre de Loisirs et des associations du territoire), il faudrait l'autoriser à solliciter ses partenaires (Etat, CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental...) afin d'obtenir des subventions pour finaliser le plan de financement de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement relatif à la création du Centre Culturel et Sportif dans l'ancienne école de Pont Astier,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les différents partenaires pour l'obtention de subventions,
- d'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tous documents administratifs relatifs à ce projet.

Madame le Maire indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget sur deux exercices.

#### **IV - INFORMATIONS DIVERSES**

*- Point sur le travail réalisé dans le cadre du SCoT*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.**